

Chers parents,

Voici des renseignements sur les moments de communication officiels pour chaque compétence du programme ainsi que les moyens pour juger les progrès et les apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire. Différents moyens peuvent être utilisés pour consigner l'information en vue du bulletin, tels que : grille d'observation, carnet d'observation, activité, portfolio, projet, situation d'apprentissage et d'évaluation, etc.

Étape	Durée de l'étape	Date de remise du bulletin	Modalité de transmission du bulletin
Communication autre que le bulletin		<i>Avant le 15 octobre 2023</i>	<i>Sac d'école</i>
Bulletin étape 1	28 août 2023 au 03 novembre 2023	<i>Au plus tard le 20 novembre 2023</i>	<i>Sac d'école</i>
Bulletin étape 2	06 novembre 2023 au 23 février 2024	<i>Au plus tard le 15 mars 2024</i>	<i>Sac d'école</i>
Bulletin étape 3	26 février 2024 au 20 juin 2024	<i>Au plus tard le 10 juillet 2024</i>	<i>Poste</i>

Évaluation				
Domaines	Compétences disciplinaires	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Lire	√		√
	Écrire		√	√
	Communiquer		√	√
Mathématique	Résoudre une situation-problème			√
	Raisonnement à l'aide de concepts et processus	√	√	√
Anglais	Interagir en anglais			√
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus		√	√
	Écrire des textes			√
Éducation physique	Agir, interagir et adopter un mode de vie sain et actif	√		√
Musique	Inventer et interpréter		√	√
	Apprécier			√
Arts plastiques	Réaliser des créations		√	√
	Apprécier			√
Éthique et culture religieuse	Réfléchir sur des questions éthiques		√	√
	Manifester une compréhension du phénomène religieux		√	√
Science et technologie		√		√
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté			√	√
Autres compétences	<i>Organiser son travail</i>			√

Commentaires sur les apprentissages

Pour chacune des compétences, un espace est prévu dans le bulletin pour communiquer des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant.

De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser une communication régulière avec vous, tels que : annotations dans l'agenda scolaire, entretien téléphonique et dossier d'apprentissage.

Barème et interprétation des résultats du bulletin

Dans le cadre de l'évaluation des apprentissages de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des informations suivantes afin que nous ayons une compréhension commune des résultats attribués.

Tout comme vous, nous accordons une grande importance à nous adapter au rythme d'apprentissage de chaque enfant, et ce, dans toutes les sphères de leur développement. En se basant sur le Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ), l'enseignement et l'évaluation réalisés en classe sont modifiés selon les habiletés et besoins de la plupart des élèves. Certains élèves pourront également bénéficier de l'enseignement et de l'évaluation sans modification, c'est-à-dire selon les attentes du programme régulier. Le bulletin indique clairement si votre enfant est dans le programme modifié ou régulier.

Les résultats contenus dans le bulletin tiennent donc compte de la progression de votre enfant

- soit relativement à une modification des attentes du programme PFÉQ;
- soit relativement au cursus régulier du programme PFÉQ.

Les légendes ci-dessous précisent la signification des notes attribuées à votre enfant. Cette note ne représente pas un pourcentage, mais bien une évaluation de la progression de votre enfant selon la compétence ciblée.

LÉGENDE POUR LE PROGRAMME MODIFIÉ	
100	L'élève progresse au-delà des attentes fixées pour lui
90	L'élève progresse selon les attentes fixées pour lui
75	L'élève progresse partiellement face aux attentes fixées pour lui
60	L'élève progresse difficilement face aux attentes fixées pour lui
50	L'élève progresse très difficilement face aux attentes fixées pour lui

LÉGENDE POUR LE PROGRAMME (SANS MODIFICATION)	
100	L'élève dépasse les attentes du programme
75	L'élève répond aux attentes du programme
50	L'élève répond partiellement aux attentes du programme
40	L'élève ne répond pas aux attentes du programme

Plan d'intervention

Il est à noter qu'il y aura une première rencontre individuelle de parents **le 2 novembre 2023** afin d'établir les priorités de votre enfant et d'élaborer le plan d'intervention. Vous recevrez les informations nécessaires pour vous préparer à cette rencontre en octobre.

Pour obtenir davantage d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Nadia Ramisch,
directrice

Annie Maltais,
directrice adjointe